GOVERNO DA GUINÉ-BISSAU
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)

GUINÉE BISSAU

5E CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

SIEM REAP – CAMBODGE 2024

HISTORIQUE D'APPLICATION DE LA CONVENTION EN GUINÉE BISSAU

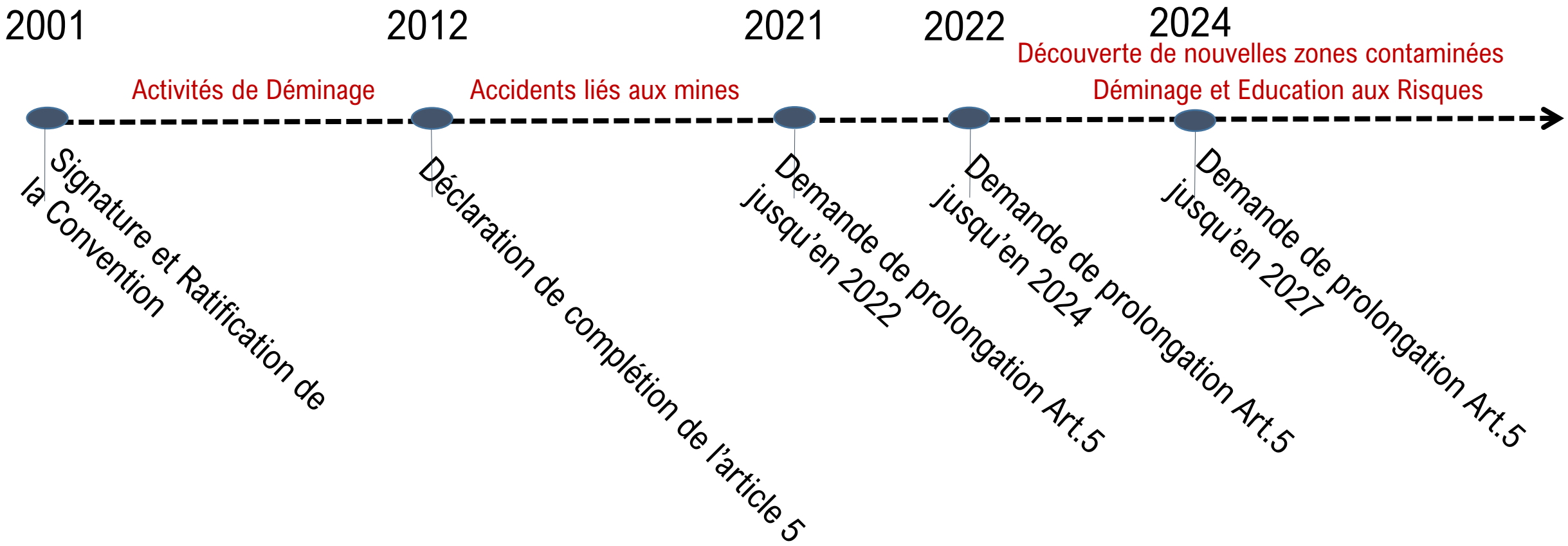

PROGRÈS RÉALISÉS EN2024

Enquêtes

→ *10 zones dangereuses dont 2 confirmées*
→ *Medjo, 73 809 m² (CHA),*
→ *Imbaibaila, 50 757 m² (CHA).*

Éducation aux Risques

→ *139 sessions,*
→ *4 864 participants :*
- *1 660 femmes – 1 934 hommes*
- *595 filles – 675 garçons*

→ *Campagnes radiophoniques*

Photo : Session EREE pour les 6 – 11 ans, viilage Caurba, FARIM

PROGRÈS RÉALISÉS EN2024

Standards nationaux

- *Adoption 13 normes nationales,*
- *Relevé des zones dangereuses basé sur les IMAS.*

Coopération

- *Visites et échanges avec l'Algérie et l'Union Africaine,*
- *Collaboration avec les opérateurs internationaux, HI et MAG.*

Appropriation nationale

- *Développement d'une Stratégie nationale,*
- *Elaboration d'un Plan d'Action National.*

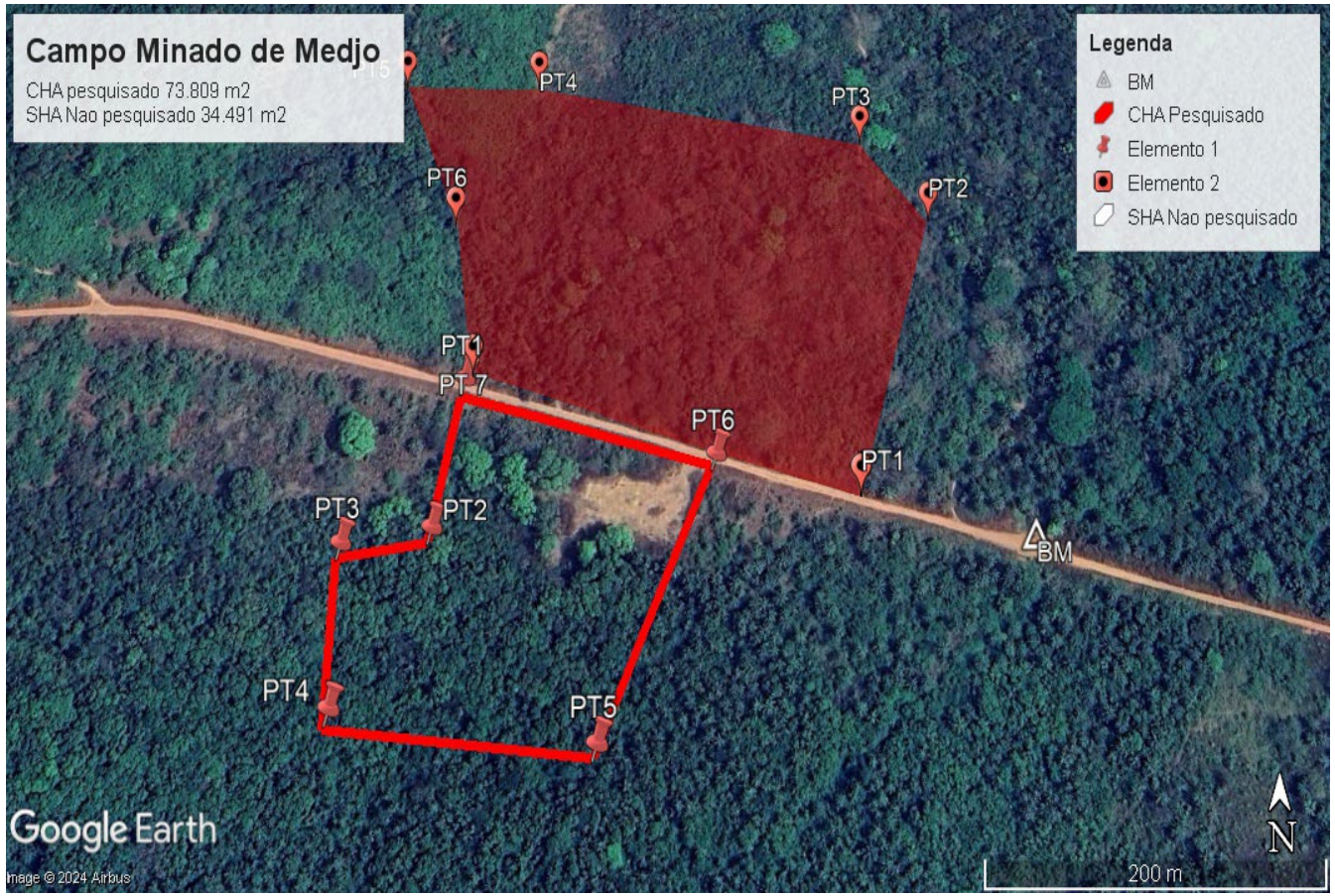

Carte: Champs de mines de Medjo
Zone supectée et zone Confirmée

Planification de la demande de prolongation

		2024	2025	2026	2027
Objectifs Clefs	Mise en œuvre de l'enquête non-technique nationale				
	Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en accompagnement de l'enquête non-technique				
	Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en fonction des besoins et priorités identifiés				
Activités	Développement d'un système de gestion de l'information :				
	Développement des standards nationaux prioritaires en ligne avec les normes internationales de l'action contre les mines				
	Mise en œuvre des enquêtes non-techniques au niveau national :				
	Mise en œuvre des activités de de dépollution ciblées et de marquage du danger :				
	Mise en œuvre des activités d'éducation aux risques :				
	Définition de la stratégie de gestion du risque résiduel				
	Renforcement des capacicités du personnel du CAAMI et des opérateurs nationaux sur des sujets transversaux				
	Recherche de financements				

BUDGET A MOBILISER 2025 - 2027

ACTIVITES	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Fonctionnement général du Centre National	1,716,117 $	2,496,133 $	2,080,633 $	1,355,508 $	7,648,392 $
Développement du système de gestion de l'information					
Développement des normes nationales					
Enquête non-technique au niveau national					
Activités techniques (dépollution et marquage)					
Education aux risques					
Collecte de fonds					
Renforcement des capacités du CAAMI et des opérateurs					
Développement d'une stratégie de gestion du risque résiduel					
Frais généraux					

Perspectives

La stratégie nationale et

Plan d'action peu coûteux

- Moins de 2 millions de Dollars par an

Durée d'exécution réduite

- Demande de prolongation de 3 ans

Disponibilité des ressources

- Cadre normatif mis à jour
- Opérateurs internationaux et nationaux présents et opérationnels
- Capacité d'expansion des activités

Risques et hypothèses

Plus d'activités Techniques depuis juin 2024

- ✓Arrêt des Enquêtes Techniques
- ✓Arrêt des activités de Dépollution

Fin des financements et des activités en décembre 2024

- ➔Arrêt des activités d'Enquêtes Non Techniques
- ➔Arrêt des activités d'Éducation aux Risques

Perte des acquis des 4 dernières années

- ×Pertes des compétences techniques nationales
- ×Possible recrudescence des accidents
- ×Arrêt définitif des activités de déminage en Guinée Bissau

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

CONTATO
Organização: CAAMI
Diretor Nacional: Nautan Mancabu
Email: caami1792001@gmail.com
Telefone: +245 956 167 942

TEXTE EXPLICATIF DE LA PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DU 25 AU 29 NOVEMBRE 2024

PREMIÈRE DIAPOSITIVE

INTRODUCTION

Excellence Monsieur le ...

C'est avec une grande satisfaction que la Guinée-Bissau remercie le Gouvernement du Royaume du Cambodge pour la magnifique organisation de cette importante cinquième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ici en Siem Reap – Angkor, en collaboration avec la Direction de l'Unité d'Appui à l'Application de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel. **NEXT**

DEUXIÈME DIAPOSITIVE

HISTORIQUE D'APPLICATION DE LA CONVENTION EN GUINÉE BISSAU

Excellences

La Guinée-Bissau a signé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 2001. En 2012, nous avons déclaré avoir rempli nos obligations en vertu de l'article 5 de la Convention. Cependant, entre 2014 et 2021, 13 (treize) accidents impliquant des Engins Explosifs, dont des mines antipersonnel, été enregistrés, entraînant la mort de 73 (soixante-treize) personnes. Le dernier accident enregistré a eu lieu en janvier 2021, fait 8 victimes dont 2 décès, tous des enfants.

Sur la base de ces données, en 2021, la Guinée-Bissau a formulé une demande de prolongation du délai de complétion de l'article 5 de 12 (douze) mois, afin de pouvoir remettre sur pied le centre national de lutte anti-mine, le CAAMI. En 2022, une demande de prolongation du délai de complétion de l'article 5 pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois a été soumise et acceptée. Cette durée devait permettre à notre pays de statuer sur l'état de la contamination au niveau national. Cette prolongation prend fin le 31 décembre 2024, sans qu'à ce jour un état des lieux global de la contamination de la Guinée Bissau aux mines anti personnel n'ait pu être établi. En conséquence, cette année la République de Guinée-Bissau à soumis une nouvelle demande de prolongation du délai de complétion de l'article 5 pour une durée de 36 (trente-Six) mois, soit jusqu´au 31 décembre 2027. **NEXT**

TROISIÈME DIAPOSITIVE

PROGRÈS RÉALISÉS 1/2

Si la campagne d'Enquêtes Non Techniques au niveau national n'a pu être réalisée au cours de la période écoulée, la Guinée-Bissau a cependant pu relancer à petite échelle ses activités de déminage avec les moyens mis à sa disposition par les Pays-Bas et la Norvège :

Au cours de l'année écoulée, les opérateurs ont rapporté la présence de **10** zones dangereuses dont **2 sont confirmées** et **8 suspectées**. Des activités de dépollution ont pu être effectuées par les opérateurs accrédités entre mi-2023 et mi-2024 mais ont depuis dû être interrompues par manque de financement.

Depuis mai 2024, 139 sessions d'Éducation aux Risques aux Engins Explosifs ont été déployées par MAG dans 2 régions et ont permis de toucher 4 864 personnes dont 660 femmes, 1 934 hommes, 595 filles et 675 garçons.

Afin de toucher le public le plus large possible, des campagnes de prévention radiophoniques ont également été lancées à travers des radios locales.

QUATRIÈME DIAPOSITIVE

PROGRÈS RÉALISÉS 2/2

Au cours du mois d'octobre de cette année, une réunion du Conseil National du Déminage Humanitaire s'est tenue sous la présidence de Son Excellence, le ministre des Combattants de la Liberté de la Patrie, co-présidée par le Représentant Adjoint du PNUD en Guinée-Bissau. Lors de cette réunion, 13 normes nationales élaborées sur base des dernières normes internationales de lutte anti-mines ont été approuvées, notamment : le glossaire, la norme d'éducation aux risques aux engins explosifs, accréditation, enquête non technique, enquête technique. L'adoption de ces outils contribuera à nous acquitter de nos obligations en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Dans le cadre de la coopération et de l'assistance, l'Algérie, l'Union Africaine et des opérateurs internationaux ont montré un intérêt vis-à-vis de la situation de notre pays et effectués des visites et échangés avec nos autorités nationales. Ainsi, avec l'appui de l'Union Africaine la Guinée-Bissau a entamé au cours de ce mois de novembre 2024 l'élaboration de sa stratégie nationale et de son plan d'action de lutte anti-mine, pour lui permettre d'avoir une vision claire de la contamination du pays et d'énumérer ses priorités pour les 3 prochaines années.

Grâce à ces évolutions depuis 2021, la Guinée-Bissau est passée d'une situation où les activités opérationnelles étaient inexistantes et le respect des obligations issues de la Convention quasiment nul, à celle d'un pays doté d'un centre collaborant étroitement avec des partenaires techniques et financiers aussi bien nationaux qu'internationaux. À ce jour, le programme de lutte antimines de la Guinée-Bissau est en mesure de répondre aux besoins des populations et sollicite l'appui des États parties à la Convention afin de pouvoir déclarer définitivement le pays libre de mines. **NEXT**

CINQUIÈME DIAPOSITIVE

Planification de la demande de prolongation

Compte tenu de la situation actuelle, à savoir un manque de moyens techniques et financiers lui permettant de s'acquitter de ses obligations découlant de la Convention, le gouvernement bissau-guinéen demande une prolongation de son article 5 de 36 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

De manière spécifique, l'année 2025 sera consacrée à la mobilisation des ressources auprès du gouvernement de la Guinée-Bissau et des partenaires internationaux afin de poursuivre et développer les actions mises en œuvre depuis 2022.

Il est prévu qu'à partir de 2025 la Guinée-Bissau ait la capacité de renforcer ses capacités opérationnelles afin d'améliorer sa connaissance sur l'étendue et le type de la contamination.

L'année 2026 doit voir la conclusion de l'enquête technique nationale et ses résultats orienter l'ensemble des activités NEDEX. Avant cette date des ressources humaines et matérielles devront être développées afin d'avoir la capacité de répondre aux besoins identifiés. **NEXT**

SIXIÈME DIAPOSITIVE

Budget à mobiliser 2025 - 2027

Le budget présenté dans la demande de prolongation de l'article 5 comprend une révision du budget 2022, 2023 et 2024, considérant que la Guinée-Bissau doit encore s'assurer d'une aide internationale pour pouvoir le mettre en œuvre. Sans ces fonds, le plan d'action présenté ne pourra être mis en œuvre dans sa totalité. Tout retard empêcherait la mise en œuvre qualitative et efficace du plan proposé. En outre, le budget présenté reste estimatif des besoins et est susceptible d'être ajusté à la lumière des résultats de l'enquête non-technique nationale.

Il est à souligner que les chiffres présentés sont comme vous le voyez relativement faibles et doivent permettre d'assurer l'ensemble du processus de remise à disposition des terres pour un coût moyen estimé à moins de 2 millions de dollars par an. Ces sommes bien que faibles permettrait une avancée significative pour la population de la Guinée Bissau mais également pour la

Convention dans un contexte où aucun Etat Partie ne s'est déclaré libre de mines au cours des 3 dernières années. **NEXT**

SÉPTIÈME DIAPOSITIVE

Perspectives

La Guinée-Bissau a envisagé les actions suivantes pour les 3 prochaines années :

- Développer une stratégie nationale et son plan d'action ;
- Renforcer la sensibilisation dans toutes les zones suspectées et confirmées dangereuses.
- Réaliser l'enquête non technique dans toutes les zones suspectes afin de nous permettre de connaitre le type et l'étendue de la contamination et passer si nécessaire à la dépollution des terres contaminées.

Aujourd'hui la Guinée Bissau est à un tournant dans ses activités de lutte anti-mine.

Des progrès significatifs ont pu être accomplis grâce à l'appui de nos partenaires techniques et financiers. Le cadre institutionnel a également évolué pour permettre le déploiement d'équipes sur le terrain dans le respect des normes internationales. Enfin, des ressources humaines nationales sont maintenant disponibles pour mettre en œuvre tout ou partie du plan d'action.

Notre demande de prolongation est ambitieuse mais nous parait en accord avec la réalité de nos besoins et de nos capacités. Un renforcement de notre action serait un effort permettant des résultats probants dans un court laps de temps. **NEXT**

HUITIÈME DIAPOSITIVE

Risques et hypothèses pour la mise en œuvre du plan de travail

En effet, malgré tous les progrès récemment accomplis le tarissement des financements a d'ores et déjà conduit à l'arrêt des activités d'enquêtes techniques

et de dépollution dès juin de cette année 2024. L'ensemble des appuis opérationnels de nos partenaires prennent fin en décembre de cette année et il est à craindre qu'enquêtes non techniques comme les sessions d'éducation aux risques s'arrêteront également.

Le risque est que nous perdions ainsi ce sur quoi nous avons pu bâtir et que les compétences acquises soient perdues, ce qui entrainerait des risques accrus pour les communautés vivant à proximité des zones suspectées ou confirmées contaminées. Enfin, nous le savons, relancer les activités est toujours difficile et couteux. Le risque d'un arrêt prolongé de la lutte anti-mines en Guinée Bissau n'est pas à écarter. Nous en appelons ainsi à tous les partenaires techniques et financiers à nous soutenir dans ce dernier effort vers une Guinée Bissau libre de mines. **NEXT**

Merci à toutes et tous pour votre attention !
Et je vous remercie Monsieur le Président.